

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 1498**

présenté par
Mme Regol

ARTICLE 20

I. – Compléter l'alinéa 17 par les mots :

« ainsi que de sa maîtrise des enjeux climatiques et de droits des femmes et des minorités ».

II. – En conséquence, après le mot :

« géopolitique »,

insérer les mots :

« ainsi que de sa maîtrise des enjeux climatiques et de droits des femmes et des minorités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire de la maîtrise des enjeux liés au réchauffement climatique et à la protection des femmes et des minorités un prérequis pour occuper un poste à la CNDA en formation collégiale. En effet, ces deux aspects deviennent des axes cruciaux pour la bonne compréhension des migrations, et il paraît donc essentiel de ne pas les occulter.